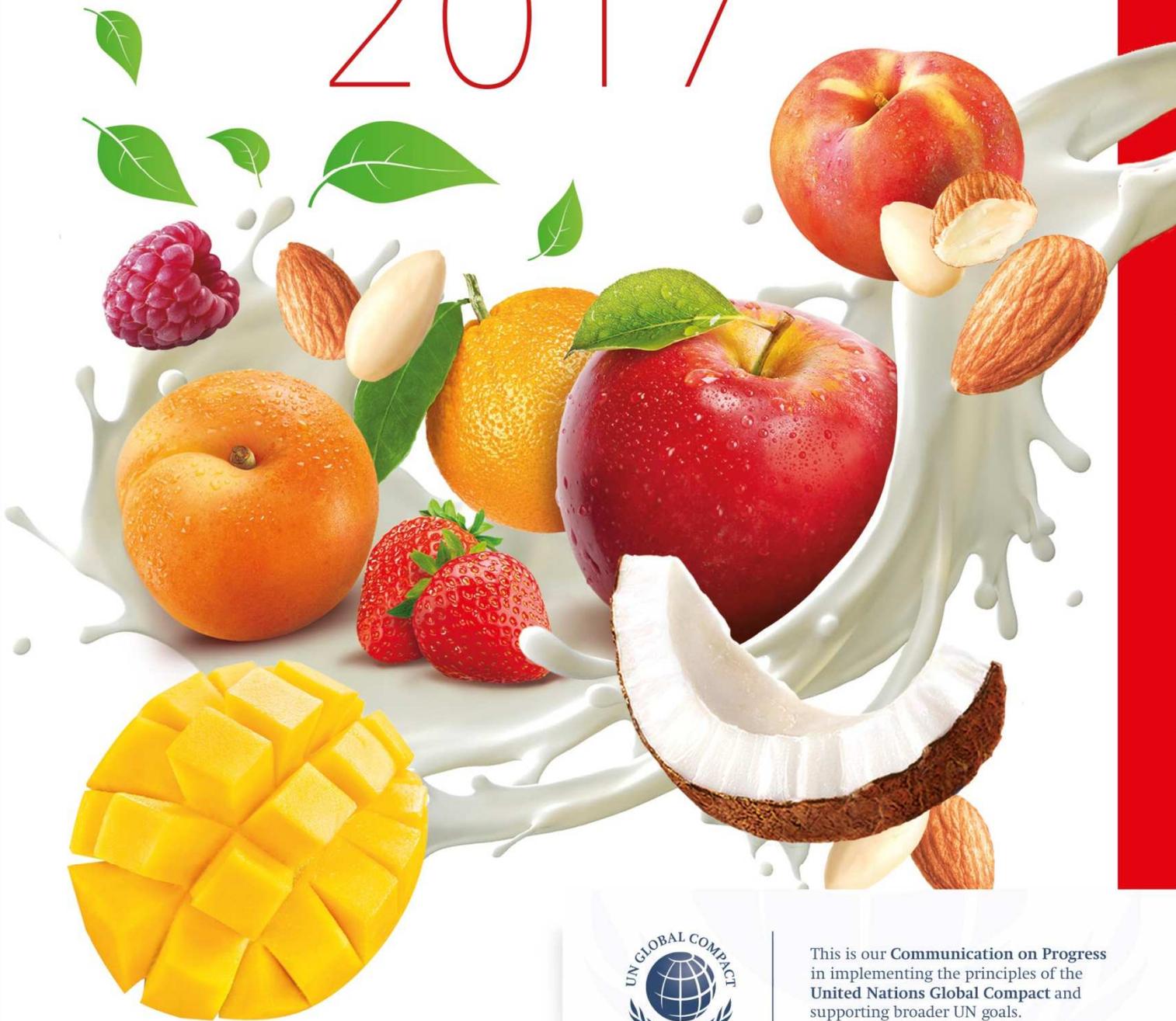




COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

2017



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Renouvellement de l'engagement par la direction

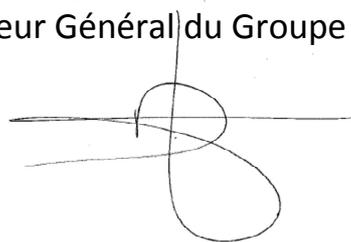
« Membre du Global Compact depuis plus de 10 ans, le renouvellement de l'engagement en faveur du Pacte Mondial est un acte fort pour Andros & Cie.

Il ancre chaque année un peu plus le groupe dans l'action collective et volontaire en promulguant les 10 principes du Pacte.

C'est en nous attachant à préserver nos racines, nos hommes et nos savoir-faire, que nous assurerons le développement et la pérennité de notre entreprise. »

Florian DELMAS

Directeur Général du Groupe Andros



Les 10 principes

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

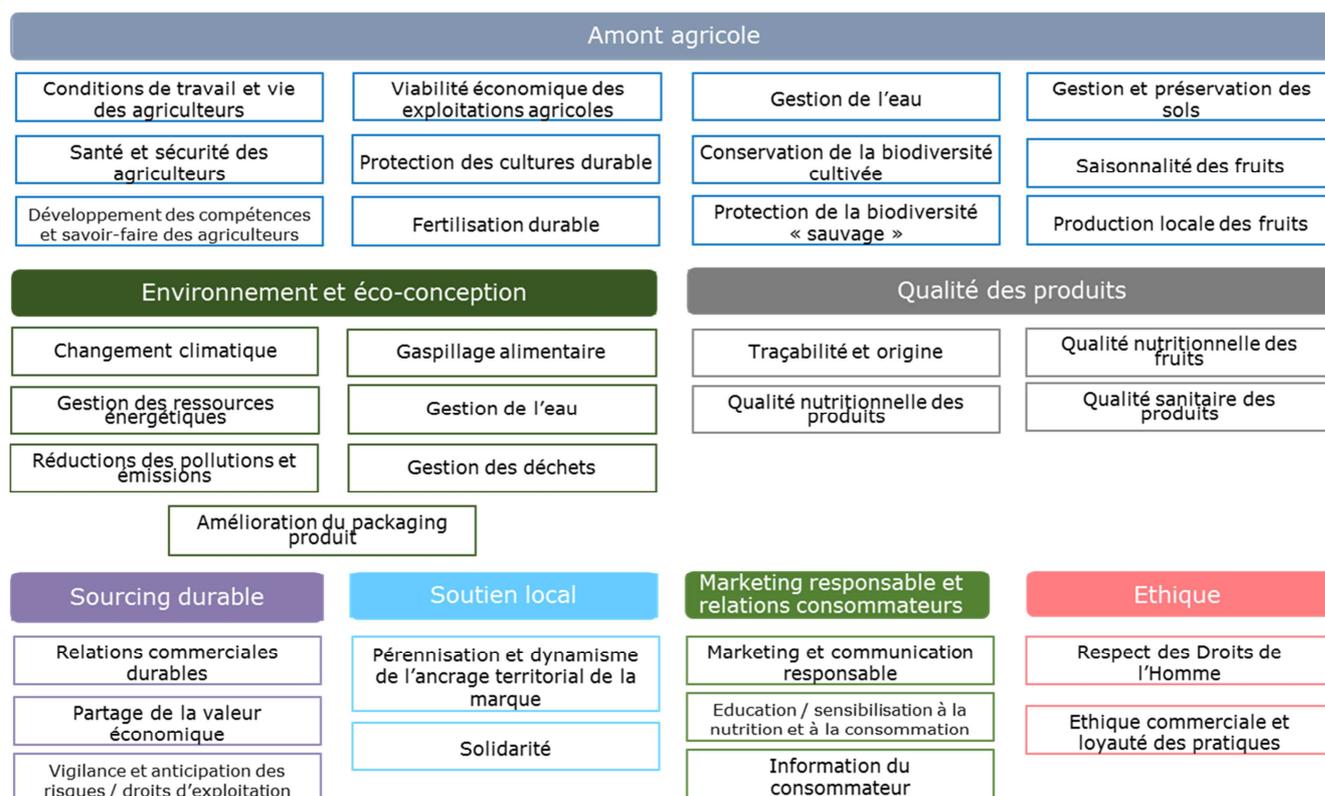
Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence; et
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Le groupe Andros est adhérent au SEDEX : cette plateforme constitue la première interface mondiale de partage de données environnementales et sociales liées aux supply chains. Nos sites de production inscrits au SEDEX doivent ainsi détailler leur niveau d'engagement sur les droits humains, les procédures et les plans d'action en place. Nos sites de production font régulièrement l'objet d'audits éthiques (SMETA 2 et 4 piliers par exemple) : aucune non-conformité sur les droits de l'homme n'a été constatée.

Le groupe a créé en 2017 un nouveau positionnement RSE à marque Andros pour lequel l'entreprise a identifié et analysé les attentes de ses principales parties prenantes internes et externes. Cette analyse a permis de lister et prioriser nos enjeux RSE. Le strict respect des droits de l'homme figurent ainsi au cœur des enjeux RSE Andros.

Liste des enjeux RSE ANDROS



Nous nous assurons du respect des règles éthiques pour nous-même et nos fournisseurs. Par la signature du Code Fournisseur Andros, le groupe continue à veiller à ce que l'ensemble des fournisseurs respectent strictement les engagements de l'entreprise en matière de droits de l'homme.



CODE DE BONNE CONDUITE

Andros souhaite conduire l'ensemble de ses activités de manière responsable, en totale conformité avec les lois en vigueur, dans une dynamique de croissance durable. C'est également ce que réclament nos consommateurs, nos clients, nos salariés, et l'ensemble des parties prenantes qui gravitent autour de l'entreprise.

Pour ce faire, Andros s'engage à respecter le présent Code et les règles de bonne conduite qui en découlent, celles-ci étant minimales et non négociables. Et, puisque les fournisseurs constituent un maillon important de la chaîne de valeurs dans le cycle de vie de nos produits, l'entreprise exige d'eux qu'ils adoptent un comportement similaire pour garantir le respect général des normes éthiques.

Le Fournisseur s'engage ainsi à ce que toutes les relations commerciales avec Andros, existantes et futures, respectent les dispositions contenues dans le présent Code.

De manière plus générale, Andros attend de son Fournisseur qu'il s'efforce en permanence d'améliorer la performance économique, sociale et environnementale de ses activités.

Travail forcé

Aucun recours au travail forcé, à l'esclavagisme, au trafic humain, ou au travail non rémunéré de prisonniers non bénévoles ne sera toléré.

Le Fournisseur ne peut en aucun cas avoir recours aux punitions physiques, menaces, violences, harcèlements ou mauvais traitement à titre de méthode disciplinaire ou de contrôle.

Normes du travail

3. **Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;**
4. **L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;**
5. **L'abolition effective du travail des enfants; et**
6. **L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

Andros respecte rigoureusement les normes du travail comme en ont attesté les audits sociaux menés par des cabinets externes et pour lesquels nous n'avons pas eu de non-conformité particulière.

Dans une démarche de dialogue social permanent, Andros conduit une politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail. Fruit d'une négociation collective entre tous les partenaires sociaux, un accord de pénibilité a été signé en 2017 pour les usines Andros SNC. Cet accord prévoit la réduction des expositions aux facteurs de pénibilité, l'amélioration des conditions de travail et le développement des compétences.

Pour prévenir et réduire le risque de blessures au travail, de nouvelles initiatives ont été lancées en 2017 comme l'atelier reprise dans lequel les salariés sont invités à s'échauffer avant de prendre leurs fonctions. Ce réveil musculaire réalisé en groupe et dans la convivialité avant la prise de poste participe activement à la prévention des risques au travail.

La sécurité de nos salariés et collaborateurs sur nos sites est au cœur de nos préoccupations. Andros a commencé à déployer en 2017 sur un site pilote les 7 règles d'or pour que la sécurité soit l'affaire de tous. Ces règles fondamentales constitueront à terme un socle de consignes de sécurité commun à tous les sites.

Les modes de travail évoluent : l'utilisation des outils numériques peut venir perturber l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Dans le prolongement de la loi, Andros SNC a signé en 2017 avec les partenaires sociaux un accord de droit à la déconnexion. Les mesures prévues dans cet accord permettront ainsi de s'assurer du respect de la vie privée de chaque salarié.

Toute forme de travail illégal est rigoureusement bannie par le groupe Andros. Notre Code de Bonne Conduite des affaires, reflet de nos valeurs éthiques, rappelle les engagements pour chacun des salariés.



CODE DE BONNE CONDUITE DES AFFAIRES

Notre activité ne peut se concevoir sans le partage de valeurs éthiques qui doivent guider au quotidien le comportement de tous les membres du personnel au sein du groupe.

Ce code, dont le but premier est de promouvoir un environnement de travail privilégiant le sens des responsabilités, vise à garder intact la réputation d'Andros comme entreprise familiale industrielle, respectueuse des hommes et de leur environnement.

De façon concrète, ce code doit permettre à chaque employé de comprendre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans l'exercice de leurs missions. Andros ne tolèrera de l'ensemble de son personnel aucune pratique qui ne soit pas honnête, intègre et juste.

Ainsi, Andros attend de chacun de ses employés qu'il contribue quotidiennement et positivement à la démarche éthique de l'entreprise. Ce code devra être respecté en tout point, notamment :

- la conformité aux lois en vigueur
- la qualité des relations humaines au sein des équipes
- l'intégrité des relations avec les clients, fournisseurs et autres parties prenantes
- le respect des informations confidentielles de l'entreprise

Respect des droits de l'homme

Le personnel d'Andros a le droit de faire respecter sa dignité d'être humains, et de travailler dans un milieu exempt d'intimidation, d'hostilité ou d'agressivité.

Andros, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, respecte les droits de la personne et favorise la protection des droits reconnus à l'échelle internationale. L'entreprise s'engage à créer un milieu de travail exempt de harcèlement et de discriminations pour motifs illicites, tels que l'âge, la race, la couleur de peau, la religion, les croyances, le sexe, la nationalité, la langue, les opinions politiques, la situation de famille, la grossesse, l'orientation sexuelle ou le handicap.

Notre Code de Bonne Conduite rappelle également que le groupe Andros a pour politique d'offrir un cadre de travail exempt de harcèlement et de discrimination dans lequel aucun écart n'est toléré. La parité homme-femme reste un axe de progrès au regard des difficultés de recrutement sur certains postes techniques. La parité homme-femme a néanmoins progressé de 2.5% en 2017 pour le pôle Fruit. Les femmes représentent 49% de l'effectif sur le siège social historique et le recrutement des personnes handicapées a progressé de 7.5% entre 2016 et 2017 (pôle Fruit).

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

AMONT

Andros s'efforce de produire de façon durable en intégrant les préoccupations environnementales sur l'ensemble de la chaîne de valeur amont-aval. Nous développons ainsi dans les vergers dédiés des itinéraires plus respectueux de l'environnement qui limitent la quantité d'intrants (produits phytosanitaires, engrais). A ce titre, Andros s'est mis en route en 2017 vers l'obtention du label Bee Friendly sur certaines références produits. Ce label exigeant est construit autour d'un cahier des charges de 27 critères stricts sur la traçabilité, les pratiques agricoles, insecticides, OGM et ruches. Une liste noire de molécules interdites d'usage s'assure de l'absence de néonicotinoïdes qui sont responsables du déclin massif des abeilles. La démarche Bee Friendly est sanctionnée d'un audit indépendant avant de se voir attribuer le label.

ENERGIE

La réduction des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) doit être l'affaire de tous dans le contexte de l'urgence climatique. La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas : Andros s'est attaché à poursuivre en 2017 la mise en œuvre de son système de management de l'énergie par le maintien des certifications pour l'ensemble des usines certifiées ISO 50001. Le changement de combustible se poursuit sur les sites de production (conversion des chaudières au gaz naturel). Le choix d'équipements plus économe en énergie est privilégié lors de l'achat ou de leur remplacement (pompes à chaleur à haute température par exemple). La récupération de chaleur continue d'être déployée (par exemple sur les circuits de refroidissement et chauffage de l'eau). Entre 2016 et 2017, l'énergie consommée par tonne de produit fini a baissé au total de 1.7% pour l'ensemble des pôles Fruit et Lait.

EAU

Andros a conscience de la rareté de cette ressource : le stress hydrique amplifié par le changement climatique est une réalité pour nombre de nos bassins de production. Des procédés de préparations des fruits ont été ainsi développés en 2017 permettant aujourd'hui de diviser la consommation d'eau par quatre pour l'une de nos principales lignes de production. Le personnel reste sensibilisé aux consommations des ressources : à ce titre, un point de démarrage quotidien, le « TOP 5 », est réalisé sur l'usine Jus avec tous les salariés impliqués dans la production. Au total, sur l'ensemble des pôles Fruit et Lait, la consommation d'eau a baissé de 2% entre 2016 et 2017.

DECHETS

Nous poursuivons nos efforts pour valoriser nos déchets qui sont pour la plupart des déchets non dangereux (carton, papier, plastique, verre et matière organique). Notre bassin historique s'est vu équipé en 2017 d'une nouvelle plateforme de tri des déchets pour laquelle Andros s'attache à recycler tous les déchets valorisables. La quantité de déchets par tonne de produits finis a significativement baissé de 4.4% pour le pôle Fruit et de 3.3% sur le pôle Lait.

EAUX USEES

La performance de nos stations d'épurations reste excellente avec un rendement épuratoire de 98.5% pour l'ensemble des pôles Fruit et Lait. Nous poursuivons les travaux d'amélioration sur les réseaux de traitement des eaux usées, une nouvelle station d'épuration a par ailleurs été créée sur l'Italie.

AIR

Dans une démarche globale et intégrée, Andros poursuit ses efforts au-delà des portes de ses usines et vergers. Le transport de nos produits vers nos partenaires constitue ainsi un axe de progrès pour lequel Andros s'est équipé en 2017 d'un logiciel de pilotage éco-responsable. Cet outil permet désormais de mesurer l'impact environnemental de nos transporteurs et de sélectionner à prestation égale les transporteurs écoresponsables.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Andros s'est pourvu en 2017 d'un programme anti-corruption et anti-traffic d'influence respectant les exigences légales (loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique). Il est rappelé dans ce code que le strict respect des règles édictées est un élément essentiel de la politique du Groupe Andros. Le règlement intérieur prévoit des sanctions disciplinaires en cas de non-respect, une tolérance zéro est appliquée.

Ce programme donne des exemples de corruption et de trafic d'influence afin que l'ensemble des collaborateurs restent vigilants. Ce code a été élaboré comme un outil pédagogique permettant aux partenaires d'identifier les comportements à proscrire et les réflexes à adopter en cas de situation à risque pour Andros.

Après avoir conduit une cartographie des risques permettant d'identifier les comportements et les éventuels risques que pourrait encourir Andros en termes de corruption et trafic d'influence, le Responsable conformité dispensera régulièrement des formations au personnel le plus exposé au risque.



PROGRAMME DE CONFORMITE ANTI-CORRUPTION ET ANTI-TRAFIC D'INFLUENCE

CODE DE CONDUITE

Les principes du Global Compact sont repris dans les ambitions 2018 émises par notre Direction :



A

Comme Amélioration continue

- Améliorer continuellement la sécurité des personnes, des biens et des aliments, la qualité, les coûts et les délais.

N

Comme Nos Clients et Nos Consommateurs

- Garantir à nos consommateurs une sécurité des aliments sans faille et une excellence de goût.
- Garantir à nos clients un service performant.
- Augmenter la valeur perçue de nos marques et nos parts de marché en France et à l'international.
- Offrir de nouvelles solutions produit / packaging de consommation de fruits.
- Ecouter nos consommateurs et leur répondre efficacement.

D

Comme Développement Durable

- Favoriser l'esprit d'équipe, l'enthousiasme, l'audace, l'exigence et le respect.
- Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement.

R

Comme Rentabilité

- Maîtriser nos coûts.
- Mettre en œuvre le plan d'investissements industriels.
- Poursuivre la transformation numérique de l'entreprise.
- Tester nos nouveautés vite, bien et à moindre coût.

O

Comme « Zéro » Accident et Maladie professionnelle

- Garantir la sécurité de nos salariés.
- Renforcer la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) par le développement de l'ergonomie des postes de travail.

S

Comme Savoir Faire

- Maîtriser et développer nos savoir-faire.
- Maîtriser durablement et profitablement l'amont fruitier.

Nous nous engageons avec tous les membres du Comité de Direction, à déployer cette Ambition **ANDROS** à tous les niveaux de l'entreprise. Nous comptons sur votre implication et partagerons chaque mois le résultat de nos actions collectives. Dans un monde en perpétuel changement, c'est ensemble que nous continuerons à progresser, pour être plus forts demain.

Le 14/02/2018

Florian DELMAS